

Dijon, le 17 juin 2025

Mobilité 2025 : il est urgent de proposer tous les postes vacants aux sortants d'école et aux lauréats des concours !

Objet : Affectation des sortants d'école et des lauréats concours

A :

Monsieur HOUDAYER, DIR Grand Centre

Madame JUSSELME, DRH Grand Centre

Nous nous adressons à vous ce jour afin d'évoquer une question cruciale : **les affectations de nos collègues lauréats des concours de la PJJ et sortants de formation à l'ENPJJ.**

En effet, à l'heure où notre institution fait face à un nombre sans précédent de postes vacants y compris dans les UEMO, il nous apparaît impératif et urgent de permettre à ces professionnels d'accéder à l'ensemble des postes non pourvus à l'issue de la campagne de mobilité. Cibler les hébergements par une liste de postes favorisant ces unités, n'a plus de sens, alors que nous sommes quotidiennement témoins du départ des collègues des milieux ouverts, motivés par une perte de sens dans l'exercice des missions et par une charge insupportable de travail au quotidien.

Proposer tous les postes vacants aux sortants d'école et aux lauréats représente **la seule perspective concrète de stabilisation des équipes**. A l'inverse, les affectations par défaut, souvent vécues comme arbitraires ou peu cohérentes, conduisent inévitablement à des demandes de mutation précoce ; parfois dès la première année ; voire à des mises à disposition, ou à des démissions. Ces ruptures professionnelles fragilisent les agents, nuisent à leur santé et **génèrent des discontinuités de prise en charge préjudiciables pour les jeunes et leurs familles**.

Notre région est particulièrement impactée par ce phénomène de désertion. **En quelques années à peine, la part des titulaires dans le personnel de la région n'a cessé de baisser, passant de 85 % à aujourd'hui moins de 70 %.** Ce manque d'attractivité n'a rien à voir avec le manque d'attractivité de nos départements mais en grande partie à la gestion managériale peu ambitieuse des postes au niveau de notre administration.

Au regard de ces éléments, il est au bénéfice des usagers, des équipes et de l'ensemble des professionnels, que soit proposé l'ensemble des postes vacants aux lauréats des concours (listes principales et complémentaires) et aux sortants d'école, sans restriction arbitraire.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur ces enjeux vitaux pour notre administration, ses agents et les jeunes pris en charge.

Cordialement

Pour le Secrétariat Régional

Philippe AYMARD

Cédric SOLTANI

Eric SAENZ

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire
Région Grand Centre

- <https://snspjjsu.fr/> Mail : srcentre.bourgogne.snspjjsu@gmail.com -